

NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 04/01/2024	Complétée le 22/01/2024	N° DP 34116 24 M0003
Affichée le 15/01/2024		
Par	MICHEL Isabelle	Destination : Travaux sur construction existante URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 26/02/2024 AU 26/04/2024 NON OPPOSITION GRABELS, LE LE MAIRE,
N° SIRET		
Demeurant à	145, Rue de la Colline 34790 GRABELS	
Représenté par		
Pour	Construction d'une piscine de 6.50 x 3.60 m.	
Sur un terrain sis	145, Rue de la Colline 34790 GRABELS	
Parcelle(s)	AP 59	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** Le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt, approuvé le 17/12/2021 ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes de l'article 3 de PLU : « *Ne sont pas non plus autorisés les rejets aux réseaux d'eaux usées des eaux de vidange telles que les eaux de vidanges de piscines [...]* ».

GRABELS, le

12 FEV. 2024

Le Maire

